

CHOSES

07
08
/
07



LIÈSES*



REVUE
DE PRESSE

Été 2007

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Comment se mettre en jambes pour cette rentrée ? Pour rendre compte de cet été un peu particulier, avec session extraordinaire du Parlement ? Nous avons opté pour des dossiers bien distincts. Vous trouverez d'abord les lettres de mission des ministères qui nous « concernent » ; ensuite les lois votées cet été. Enfin les annonces faites par différents ministres. Avec le risque de retrouver parfois les mêmes points en différents endroits ; mais l'intérêt était de mettre de l'ordre dans la masse des informations, de manière à distinguer clairement le passé proche des différents temps de futur annoncés.

Ainsi se dessine « en creux » forcément notre année à nous, avec projets et débats afférents. La loi sur la lutte contre la récidive, votée sans surprise pendant l'été continue de susciter des commentaires et de surcroît une « grande loi pénitentiaire » est annoncée pour l'automne : on peut donc penser que la question des prisons continuera d'occuper un grand espace. Il faut retenir bien sûr l'objectif de réduction de la pauvreté, avec notamment les expérimentations du RSA, etc. Sans oublier un nouveau projet sur l'immigration.

Pas grand-chose de neuf sous le ciel de la loi « prévention de la délinquance » : quelques décrets qui sont à lire bien sûr, et attentivement. Le fond, la forme, tout y est instructif.

Nous insistons sur de très belles contributions autour du logement et plus particulièrement la question de l'urgence : nous vous en recommandons d'autant plus la lecture qu'ils proposent des orientations là même où on avait l'impression que tout avait été dit.

Pour être sûr en quelque sorte que vous êtes rentré, passez par la case scolarité : tout savoir sur le bac, et prendre connaissance des dispositifs nouveaux, comme des reconductions.

Dans ce numéro encore un texte intéressant sur les droits de l'enfant : on n'en finit pas décidément de souligner que les lois s'enchevêtrent au lieu de se compléter. En filigrane toujours la demande de remise à plat et de réflexion en vue de cohérence. Notez que beaucoup d'organisations en appellent à présent à l'Europe ; c'est un peu nouveau. Sans-abri, flux migratoires, la dimension européenne semble vécue comme une opportunité. C'est à suivre.

Les Brèves sont brèves cet été : pour alléger la lecture nous avons inséré le plus souvent possibles les informations dans des dossiers. Toujours pour vous faire gagner du temps.

Enfin d'accord c'est la rentrée, on ne l'aborde pas forcément très volontiers, ni avec optimisme : alors c'est d'autant plus le moment de se faire plaisir et nous avons trouvé des coups de cœur. Un point sur génétique et travail social : intéressant, clair, vous emmène très loin pour vous ramener très près mais pas comme d'habitude. Pour que rentrée ne rime pas forcément avec routine. Et enfin la présentation d'un service hospitalier pour adolescents. Une médecine pour eux, et qui pourrait vous épauler utilement. Sortir surtout de l'appel incantatoire aux passerelles entre social et sanitaire.

Une bonne rentrée à tous et à bientôt.



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



SOCIÉTÉ

Attributions ministérielles suite	p 04
Lettres de mission aux ministres	p 04
Lois votées	p 05
Lutte contre la récidive	p 05
Travail, emploi et pouvoir d'achat (« TEPA »)	p 05
Annonces et actions ministérielles	p 06
Dossier Etrangers	p 06



TRAVAIL SOCIAL

Loi sur la prévention de la délinquance : circulaires et décrets d'application	p 07
L'Uniopss demande des rendez-vous	p 08
Droit opposable à l'hébergement et au logement : 2 points de vue	p 08
Le travail social à l'épreuve de la diversité culturelle	p 09
Donner une réelle chance de s'en sortir aux toxicomanes	p 09
Loi 2002-2 : au-delà de la prestation, l'éducation	p 10
Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées	p 10
Dossier Professions Sociales et Etablissements	p 10



LÉGISLATION

Réforme des mesures de protection des majeurs	p 11
Un choix parmi décrets, arrêtés et ordonnances	p 11



EMPLOI

Chômage : chiffres et éléments du mois	p 12
Emploi : informations de l'été	p 12
Système de dotations pour les jeunes : deux rapports	p 13
Dossier minima sociaux	p 13



Informations de l'été p 13
 Question des sans-abri : infos p 14



Annonces, « Bouclier sanitaire », couverture complémentaire et autres infos p 15



Un point sur rentrée et scolarité p 15
 Lutte contre l'illettrisme : préconisations p 16



SH des 29/06 & 06-13/07/07 p 17



ASH du 6 juillet 2007 p 17
 ASH du 13 juillet 2007 p 18
 ASH du 20 juillet 2007 p 18
 ASH du 24 août 2007 p 18



La biologisation des questions sociales p 19
 Une médecine pour les ados en rupture p 19





Attributions ministérielles suite

ASH – 29/06/07 – 07 202 – 11



Les assocs s'inquiétaient de l'absence de clarté sur ces secteurs. Voici les précisions apportées.

Décrets 07-1094 & 97– 13/07/07, JO 14/07/07
Ministre travail, relations sociales et solidarité
M. Xavier Bertrand
S'occupera directement de la politique de la famille
Secrétaire d'Etat à la solidarité, Mme Létard

- Personnes âgées et handicapées
- Droits des femmes, parité, égalité pro

Secrétaire d'Etat Politique Ville, Mme Amara
Chargée de tout ce que lui confie Mme Boutin

Lettres de mission aux ministres

ASH – 13-20/07&24/08/07 – 07 204 - 11



Ambitieux; c'est à lire bien sûr puisque ce doit être la trame des mois à venir. En particulier on y trouve sûrement les mots clefs de l'actualité en route. C'est à conserver aussi... l'évaluation est préconisée aussi...

M. Hirsch

Transformer minima sociaux, prime pour l'emploi (retour au travail garantie contre la pauvreté)

Objectif gouvernement : faire reculer « d'au moins un tiers » en 5 ans la pauvreté. M. Hirsch en 1^o ligne dans ce cadre.

Mettre en œuvre sa proposition RSA

Simplifier le régime des contrats aidés

Veiller à ce que la réforme de la formation pro (Mme Lagarde) favorise le retour vers l'emploi des personnes peu qualifiées ou précarisées

Ecole (avec M. Darcos) : **veiller que les enfants pauvres « soient plus aidés que les autres**

M. Darcos

Etudes dirigées proposées dès rentrée 2007 en enseignement prioritaire, puis généralisées à tous les établissements en 2008

Quartiers sensibles : mise en place structures petite enfance pour « préparer à l'école »

Assouplir progressivement **la carte scolaire** « tout en

imposant des obligations de mixité sociale »

Mettre en place nouveau **service public orientation**

Accorder plus de moyens aux établissements qui réussissent en étant dans des quartiers sensibles

Ghettos scolaires : progressif. Dès rentrée 2007, on divisera par 2 les effectifs de ≈ 30 établissements très en difficulté (élèves répartis dans structures voisines) qui seront dotés d'équipes renforcées et formées. Multiplier par 4 internats réussite ZU.

Poursuivre effort pour scolariser **élèves handicapés**

M. Bertrand

« **Simplifier et unifier cadre juridique du contrat de travail** (...) faciliter transitions entre les emplois

Mettre en place « **droit de garde opposable** effectif avant la fin de la présente législature »

Créer un **statut du beau-parent**

Droit opposable scolarisation enfants handicapés dans la même école que les autres, et travailler à ce que **l'accessibilité** devienne opposable

Mme Lagarde

Atteindre plein emploi, augmenter pouvoir d'achat

Fusionner ANPE / Unedic

« **Aider** ceux qui veulent travailler mais rencontrent les obstacles les plus grands à trouver un travail », notamment **jeune sans qualif**, parent isolé, senior

Quartiers en difficulté : y concentrer « moyens particuliers service public emploi, formation... »

Engager réformes avec M. Hirsch « pour que le travail paie plus »

Augmenter toutes rémunérations et diminuer le pourcentage de salariés rémunérés au SMIC

Réfléchir appareil statistique des **chiffres chômage**

Améliorer qualité travail, réformer formation professionnelle, sécuriser parcours professionnels, lutter contre la précarité du travail

M. Hortefeux

Affirmer le droit de « déterminer qui a le droit de s'installer ou non sur [le] territoire »

Fixer « chaque année des plafonds d'immigration selon les différents motifs d'installation ».

Objectif : que « **l'immigration économique représente 50 % du flux total des entrées à des fins d'installations durable** » - Aujourd'hui moins d'1 titre de séjour sur 16 pour ce motif.

Faciliter la vie de ceux installés depuis longtemps en créant une carte **permanente** et des **visas permanents** pour ceux qui ont fait leurs études en France (allers et retours pour affaires)

Immigration illégale : fixer « objectifs exigeants », augmenter et simplifier reconduites et régulariser au cas par cas (exceptionnels et humanitaires)

Penser la politique de développement « **à la lumière de la question de la maîtrise des flux** »

Favoriser pratiques uniques pour toute l'UE

D'ici un an un point sera fait

Entretien avec M. Garson, OCDE

Pour l'immigration économique, c'est le marché du travail et le dynamisme économique qui en décident, plus que le gouvernement : en France besoins limités et réserve main-d'œuvre importante

En outre à décourager l'immigration familiale on court le risque de se priver de futurs travailleurs et d'en décourager d'autres (méfiant sur leur futur)

Même dans les pays à la politique sélective, l'immigration familiale reste dominante : « **les immigrés sont certes choisis mais viennent avec leur famille** » (Australie, Canada, etc..)

1. Loi contre la récidive

ASH – 29/06 & 06-13-20/07 & 24/08/07 – 07 189

Le Monde – 30/06 & 07-18-20/07/07-189-11



Ne pas hésiter à se reporter au numéro de mai-juin où avait été présenté un dossier très fourni, présentant le mécanisme des peines et rendant compte d'études et enquêtes pour étoffer les avis sur cette question. D'autres réactions ici mais les deux numéros se juxtaposent bien.

Loi n° 2007-1198 du 10/08/07, J.O. du 11/08/07

Dossier sur le projet : cf. numéro mai-juin

1. Peines minimales d'emprisonnement pour récidivistes majeurs ou mineurs
2. Restriction de l'atténuation de responsabilité pénale pour les + 16 ans
3. Généralisation de l'injonction de soins (présentée conseil des ministres 27/06)

Notamment si suivi socio-judiciaire et après expertise médicale : si le condamné refuse, exécution de la peine.

En matière de **crimes**, impact faible : les verdicts des cours d'assises sont supérieurs aux peines minimales prévues. Mais en **correctionnelle** peine minimale d'1 an contre moyenne actuelle de 5,7 mois (pour délits punissables de 3 ans de prison)

Texte présenté en urgence

Adopté par le Sénat le 5 juillet 2007

Mme Dati a défendu « un projet qui renoue avec une loi pénale dissuasive » et que M. Badinter juge « inefficace et potentiellement dangereux »

Adoption par les députés le 18 juillet 2007

Instaure des peines minimales et aligne le régime pénal des mineurs sur celui des majeurs à partir de 2° récidive sauf en cas « décision spécialement motivée »

A noter : le texte vise la **récidive légale** (commission d'un certain fait dans un certain délai) plus étroite que la répétition d'infractions entendue au sens commun.

Permet d'imposer injonction soins psy à certains condamnés et notamment criminels et délinquants sexuels.

Adoption définitive le 26 juillet

Mission d'info installée sur l'exécution des décisions de justice : 30 % des peines ne sont pas exécutées et 70 % ne le sont pas encore au bout de un an. Rapport intermédiaire en fin d'année

Montée des critiques contre le projet

Défenseurs enfants a demandé parlementaires de ne pas adopter cette loi **contraire aux engagements internationaux de la France. CIDE: tous les moins 18 ans doivent bénéficier d'une justice adaptée à leur âge** et l'ONU recommande de modifier la loi si tel n'est pas le cas

Et a écrit au garde des sceaux. Demande que « **seules sanctions pénales puissent constituer le 1° terme de récidive retenue pour les mineurs** (et pas précédentes mesures ou sanctions éducatives)

« **Garanties exceptionnelles d'insertion** » permettant de motiver une décision en cas de 2° récidive ? : difficile à satisfaire pour des mineurs ; « **pas envisageable –CIDE– de ne pas tenir compte des circonstances de fait et de la personnalité du mineur** »

Rétablissement excuse de minorité doit être motivé en 2° récidive : **va à l'encontre de la CIDE**. Mme Versini voudrait que l'on s'en tienne aux dispositions actuelles (permettent déjà de le faire).

Demande une « réflexion approfondie avec l'ensemble des

professionnels concernés »

Avis dispo sur www.defenseurdesenfants.fr

« **Les adolescents ne sont pas des adultes** » : appel signé par magistrats, avocats, médecins, chercheurs, responsables assoc etc., publié dans *Nouvel Obs*. 28/06. Demande un « **Grenelle de l'adolescence** » pour avoir un débat serein.

Uniopss : « ce texte constitue une régression en faisant de l'emprisonnement la pierre angulaire de la réponse pénale », entorse aux principes fondamentaux du droit pénal. Dénonce le « caractère compulsif des réformes » sans évaluation des précédentes

Syndicats travailleurs sociaux pénitentiaires confirment leur opposition, le Snepap-FSU (administration pénitentiaire) craint aggravation des conditions détention.. Il « traduit méconnaissance grave des ados délinquants car il mise sur l'effet dissuasif de la peine encourue »

CPO appelle travailleurs sociaux à refuser le texte

Collectif interdisciplinaire pour vraie prévention délinquance des mineurs (chercheurs, praticiens...) écrit au garde des Sceaux : **plus un jeune est à la dérive, « plus il est difficile pour lui de se restructurer face à des réponses fermes »**

Assocs (Unicef-France, DEI-France, etc.) : **dénoncent le manque de moyens** de la justice, et craignent que les dérogations prévues ne puissent être appliquées en l'état de ces moyens

M. Rosenczweig : les juges privilégieront la contention pour éviter de porter la responsabilité de risques éventuels. « on n'a plus le souci de transformer l'individu, on veut réagir à l'acte »

Rapport de la commission analyse et suivi récidive préconise de mieux exploiter dispositifs d'accompagnement existants, de poursuivre les recrutements de conseiller insertion probation....

www.ladocumentationfrancaise.fr

2. Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite « TEPA »

Définitivement adoptée le 1° août

Loi n° 2007-1223 du 21/08/07, J.O. 22/08/07

Dossier sur le projet : cf. numéro mai-juin

Et précisions sur expérimentations

RSA dans ce numéro en « emploi »

Annonces et actions ministérielles

ASH – 29/06 & 13-20/07 & 24/08/07 – 07 190 – 11

Le Monde – 23/06 & 31/07 & 22-24/08/07 – 07 190



Un gros dossier bien sûr Vous parcourez, un peu comme dans une librairie et vous savez de quoi on va parler. Tout est à l'état de projet, même les conventions.. Laisse augurer des débats futurs.

Mme Boutin au CNLE



A suivre bien sûr ; pas forcément inintéressant mais la question des moyens / modalités est peu abordée pour l'instant : 1 référent par jeune... Il faut attendre

« **Plan Marshall** »

Education égalité des chances : pour 2/16 ans, amplifier programmes réussite éducative ; 1 référent par enfant, parrainage, bourses au mérite, formation linguistique, places en internat (pistes envisagées)

Formation/emploi jeunes 15/25 : chômage à 42% dans les

« quartiers » (moyenne nationale 23%)

Coordonner actions avec un référent par jeune là aussi ; service civil obligatoire, suivi individuel jeunes en échec, poursuite apprentissage, partenariat avec branches professionnelles (pistes envisagées)

Centré sur personnes plutôt que sur quartiers ; jumeler écoles ZEP avec celles d'autres quartiers...

Un volet concernera la santé des jeunes.

Diverses autres mesures annoncées

Proposera tenue d'un comité interministériel tous les 2 ans. En 08 le premier ainsi qu'une grande **conférence nationale** de lutte contre les exclusions

Achèvement du plan de rénovation urbaine et mise en œuvre de la loi opposabilité **logement**, soutien à la conférence de consensus (pilotage FNARS)

Attention accordée au **retour emploi** bénéficiaires minima sociaux (expérimentation RSA)

Intégration des habitants des quartiers dans la dynamique économique et sociale

La ministre de la justice



Enormément de choses vous le verrez. Nous avons commencé par ce qui « vous » intéresse mais il est à gager que l'on reparlera de tout.

Justice des mineurs

Revoir l'ordonnance 45 (vers plus de lisibilité), appliquer le principe « une infraction /une réponse », recruter (08) des psychologues pour conforter l'action des éducateurs PJJ, créer 5 CEF pour mineurs délinquants avec troubles du comportement, expérimenter une dissociation des fonctions des juges des enfants « jugement mineurs délinquants et traitement de l'enfance en danger »,

M. Rosenczveig dénonce cette « approche par le symptôme, régression majeure [qui] oublie la nécessaire cohérence de la personne

A noter : signature convention ministère / tribunal de Bobigny (et moyens supplémentaires)

Régime détention mineurs : (grandes lignes dans notre numéro mai-juin) – Précisions :

Orientation EPM « liée à l'intérêt » du mineur. Proche lieu de vie et lieu du projet de sortie.

Menottes seulement si dangerosité avérée et **fouilles intégrales** dans circonstances limitées ; si **quartier disciplinaire** il doit y avoir au moins 1 fois par jour visite des intervenants PJJ

Convention avec Caisse Dépôts Consignations : réinsertion jeunes détenus.

Expérimenter « cyber bases pédagogiques », « éducation en ligne »... créer 15 entreprises d'insertion orientées vers recrutement de ces jeunes, soutenir 300 projets personnels d'ici fin 08.

Le but est de privilégier expérimentations locales

Politique judiciaire

Dans tous les parquets, désigner un magistrat référent animant un **pôle anti discrimination**

Recenser pbs, accompagner victimes, installer permanences accès au droit, développer formations avec officiers police + inspecteurs travail, veiller à ce que les peines soient « adaptées et dissuasives »

Moderniser (dématérialisation procédures), rénover carte judiciaire, désigner un porte-parole du ministère (informer public)

Donner une impulsion aux aménagements de peine : bracelet + 59 % et placements extérieurs + 32 % en 1 an mais il faut continuer notamment les libérations conditionnelles. Un groupe de travail sera créé, des guides thématiques élaborés et sont suggérées des conférences régionales semestrielles avec magistrats, services pénitentiaires et PJJ : échanger

infos, créer du réseau - (Circulaire 07)

Prise en charge des victimes : création du **juge délégué aux victimes** () 01/09/07) dans tous les parquets. Guider et veiller à la qualité des réponses

Réfléchir aux évolutions du rôle des associations

A noter : au ministère de l'Intérieur sera créée une **direction des affaires stratégiques** pour « travail d'anticipation des nouvelles menaces et formes de violence » + modernisation (porter plainte sur Internet) et évaluation travail psys en commissariat en vue d'une généralisation potentielle.

Grande loi pénitentiaire (automne)

Engager un débat parlementaire sur la place de l'institution pénitentiaire et les missions induites par les mesures et sanctions pénales

Garantie droits fondamentaux détenus, conditions détention, mise en place structures adaptées pour « malades ou atteints de troubles psy », prévention récidive et alternatives à la prison

Considération de la condition des personnels

A noter : fédération française psychiatrie publie un rapport consacré à l'expertise pénale. Causes de la surreprésentation malades psy en prison, manque d'études fiables sur le sujet...

<http://psydoc-fr.broca.inserm.fr>

Installation d'un comité d'orientation : société civile, professions judiciaires et syndicats, synthèse des travaux pour octobre

Nouvelles mesures contre criminels dangereux et notamment sexuels seront intégrées à cette loi. « Marquer différence entre exécution de la peine, conséquence d'un crime, et questions de sûreté »

A la fin de la peine, si l'examen médical collégial estime dangerosité, orientation vers hôpital fermé ; si refus des soins maintien dans la structure le temps qu'on l'estime dangereux et si acceptation des soins, permissions (bracelet électronique) – 1^{er} structure devrait ouvrir à Lyon en 2009

Pdt SM : « l'idée de l'enfermement après l'enfermement est très inquiétante. Pourquoi ne pas utiliser le temps de l'emprisonnement pour les soins ? »

Pdt Assoc Juges application peines : « escalade dans le virtuel. Les lois sont adoptées dans des délais de plus en plus rapprochés et s'affranchissent de la réalité du terrain (...) **La loi intime au condamné de se soigner, le juge le demande, le condamné le souhaite. Et il n'y a personne pour administrer les soins.** »

La ministre de la santé doit préparer mesures pour améliorer traitement des malades psy incarcérés

Loi : Création d'un contrôleur général des lieux privatifs de liberté

Vérifier conditions de prise en charge des personnes privées de liberté : se conformer au protocole de la Convention ONU c/ torture... signé en 05

Nommé par décret pour 6 ans non renouvelables

Pourra s'autosaisir, être saisi par gouvernement et parlementaires, et être informé par tout le monde

Visites sur place à tout moment, soumis au secret pro : émettre avis, proposer modifications

Rapport annuel au Président et au Parlement

Des organisations veulent modifications

Communiqué (ACAT, OIP, SM...): demandent que le contrôleur soit une « autorité indépendante (...) nommé à l'issue d'une procédure transparente » (Parlement), avec moyens humains et financiers adaptés.

Doit avoir « pouvoir d'évaluation et d'injonction »

A noter annonces concernant loi en cours sur l'immigration traitées dans le Dossier *Etrangers*.

Dossier Etrangers

ASH – 09/06 & 06-13-20/07 & 24/08/07 – 07 196 –

Le Monde –9- 11/07/07 – 07 196 -11



Ce dossier est nettement en deux parties. Articulation projet / bilan et des infos. Il faut lire, et d'un seul tenant si possible. C'est comme cela qu'il est instructif.

Voir ci-dessus « lettres de mission aux ministres » les objectifs fixés à M. Hortefaux

Projet de loi

Sur l'immigration l'intégration et l'asile

présenté le 4 juillet en conseil des ministres

4° texte en 4 ans : loi Villepin 06 et Sarkozy 03&06

(Voir numéro mai-juin pour plus de précisions)

Immigration familiale : connaissance de langue et valeurs de la République (pour + 16 ans), revenus en augmentation, CAI familial **obligatoire**. Que ces candidats soient « animés d'une volonté et disposent de chances réelles d'intégration »

En matière d'asile : droit de recours 24 h instauré

Divers : moyens télécommunication audiovisuelle facilités « pour diminuer le nb de transferts qui peuvent être contraire à la dignité des étrangers concernés » ; le consentement n'est plus obligatoire.

La situation de l'emploi n'est plus opposable à la délivrance d'une carte « **salarié en mission** »

Réactions

Uni(e)s contre l'immigration jetable et RESF ont réuni entre 5 et 6 000 personnes le 01/07 pour dénoncer cet avant-projet

GISTI / LDH demandent à HALDE et à défenseure enfants de prendre position contre un projet qui va contre leur avis, estiment-ils. Conditions ressources (pb personnes handicapés), mise sous tutelle prestations pour non respect CAI (ne touchera que ces familles-là), connaissance du français (avantage aux francophones) sont jugées discriminatoires.

SSAE : « moratoire législatif et réglementaire qui assure stabilité droit des étrangers » et suppression des « pays d'origine sûr », durcissement regroupement familial, conditions liées intégration

Droits d'asile et regroupement familial ont valeur constitutionnelle : ils doivent être exclus d'un système de gestion de l'immigration.

Il faut un « puissant volet insertion pro et sociale »

7° rapport annuel de Forum réfugiés

Nb demandes d'asile enregistrées UE continue de diminuer : contrôles... France : - 38 % en 2006

Reconnaissance du statut de réfugié idem (France 7,8 % en 06 – 8,2 % en 05)

Pour la 2° année consécutive la CRR a accordé plus de statuts de réfugié que l'OFPRA...

Accueil : le nb d'accueils CADA augmente, mais le délai de 6 mois maximum réduit les chances d'insertion (peut se révéler plus coûteux en plus)

Accès aux droits sociaux inégal. Les « procédures prioritaires » ont un régime très défavorable (contraire à directive européenne) et les réfugiés statutaires sont dans le droit commun en terme d'insertion, ce qui est irréaliste

Tel. 04 78 03 74 45 – 15 €

Bulgares, Roumains, Roms, des éléments

* **Recours devant le Conseil d'Etat par Gisti, Cimade, LDH, FASTI** : contre signes aux préfets c/ séjour et éloignement Bulgares et Roumains, ressortissants UE depuis 01/07, « leur situation juridique est devenue tout autre »

* **La fondation Abbé-Pierre, suite aux expulsions de Roms**, appelle à une conférence sur les nouvelles migrations européennes

A noter, originaires de Roumanie ou Bulgarie où ils sont sédentarisés, **les Roms**, citoyens UE depuis 01/07, n'appartiennent pas aux gens du voyage et n'ont pas accès aux aires d'accueil.

Expulsions à Villeurbanne, St-Etienne... A St-Denis, le sous-préfet confie au Pact-Arim enquête auprès familles et promet projet d'intégration pour les expulsés pouvant et voulant rester

en France

Les assocs appellent à ce genre d'initiative, « jusqu'à éradication complète » des bidonvilles.

ODSE : dénonce multiplication des décisions d'éloignement à l'encontre de personnes malades.

SSAE : s'appelle maintenant « **Soutien solidarité et actions en faveur des émigrants** ». (AG 03/07)

* **Un fichier des étrangers contrôlés à la frontière et non-admis au séjour créé à titre expérimental**

Décret n° 2007-11369, 25/07/07, J.O. 27/07/07

Pour 2 ans, pas de croisement possible avec d'autres

Droits d'accès et rectification mais pas d'opposition

* **Arrêté du 21/06/07, J.O. du 05/07/07**

Indique diplômes permettant de bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour (fin études univ.)

* **Arrêté du 06/07/07, J.O du 18/08/07**

Donne services départementaux ANAEM où déposer les demandes de regroupement familial

Éléments bibliographiques

* **Droit international des personnes et de la famille**

La nationalité française n'entraîne pas automatiquement l'application de la loi française.

Qui est compétent et pour quoi ?

GISTI - 01 43 14 84 84 – 6 €

* **Pro Asile hors série – FDTA – actes colloque**

L'UE 1° pôle migration internationale : comment contrôler et respecter ses traditions ?

01 53 04 39 99 – 8 €

* **GISTI :Plein droit n°73 – 01 43 14 84 84 – 9 €**

Qualifie de « tri » l'immigration « choisie »

Rétrospective sur les tentatives de planification.

* **Trouver une issue au casse-tête des visas**

16,5 % des personnes éloignées en 2005 étaient entrées avec un visa de nos consulats.

Fraude « endémique », surtout à partir d'Afrique

Mieux coopérer avec ces pays est une des pistes...

Rapport d'info 07 – Dispo www.senat.fr

* **Le co-développement à l'essai**

Déplore qu'il : « reste expérimental »

N° 417 - Dispo www.senat.fr



Loi sur la prévention de la délinquance : circulaires et décrets d'application

ASH – 06-20/07/07 – 24/08/07 – 07 209 - 12



Pas grand-chose de neuf sous le soleil mais nous vous recommandons néanmoins la lecture de ces quelques décrets. Le fond, le style, tout est intéressant. A suivre donc

**Cadre réglementaire
des nouveaux instruments de coordination**
Décret n° 2007-1126, 23/07/07, J.O. 25/07/07

CLSP : remplace le décret fondateur de 2002, sans changer grand chose sur la définition des missions.

Echange infos entre responsables des structures concernés, définition objectifs communs et anime CLS). Il est consulté sur la Politique de la Ville

CISPD : conseil intercommunal calqué sur conseil local mais adapté au contexte intercommunal

Plan prévention délinquance dans département : arrêté par le préfet, il fixe priorités de l'Etat en la matière, c'est le cadre référence pour participation Etat aux contrats locaux de sécurité.

Le préfet doit informer maires et Pdts EPCI des priorités du plan

Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance peut entrer en action

Décret n° 2007-1048, 26/06/07, J.O. 28/06/07

Finance actions prévention délinquance conduites par les préfets (PPD, CLS, politique ville...)

Chaque année évaluation et programme prévisionnel remis au comité interministériel prévention délinquance et à l'ACSE (Sur principes d'utilisation, voir mai-juin)

Précisions sur nouvelle procédure d'évacuation forcée des gens du voyage

Circ. NOR/INT/D/07/00080 /C www.interieur.gouv.fr

« Strictement encadrée en vue de respecter libertés publiques et droits des intéressés »

La commune doit avoir au moins un emplacement provisoire agréé par le préfet avec conditions d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité etc..

Procédure subordonnée à l'existence d'un arrêté d'interdiction de stationner en dehors des aires et au fait que le stationnement illégal entraîne risques d'atteinte à salubrité, sécurité ou tranquillité

L'Uniopss demande des rendez-vous

ASH – 29/06/07 - 07 192 12



Le dynamisme toujours des acteurs sociaux nous ne manquons jamais de le souligner.

58 fiches pour interpellier le gouvernement, avec des demandes de rendez-vous

« **Garantir l'accès de tous à des revenus décents** » : un RMI pour les moins 25 ans, maintien RMI comme « droit inconditionnel », revalorisation tous minima sociaux (calquée sur celle du SMIC)

Expérimentation RSA : en sont exclus travailleurs pauvres (contrairement projet de base) ; demande présence assoc à la commission d'évaluation

Demande apurement dette de l'Etat envers assoc habilitées Justice (55 millions)

Droits de l'enfant : privilégier la cohérence des textes

ASH – 13/07/07 - 07 210 12



Un texte de plus ? Oui certes, mais ce sont aussi des liens Internet, un récap et voilà il nous a plu, car il est clair et esquisse les questions de fond derrière celles de façades que tout le monde voit.

Mme Walter, Pdte Cofrade

Conseil français des assoc pour les droits enfant

Fin 19° / début 20° on gère protection de l'enfance dans une optique répressive : placements, parents déchus de leurs

droits, bagnes d'enfants...

Loi 1912 + **ordonnance 45** : principe d'éducabilité, puis psy et moins de placements, accompagnement des familles ; **loi 2002**, parents et enfants **acteurs** au cœur du dispositif mais des mouvements proposent aussi de médicaliser déficits d'éducation

On revient au point de départ avec du répressif : sanctionner parents, supprimer excuse minorité...

Beaucoup de textes sur danger, maltraitance, délinquance, pas toujours en accord avec la Cide

Lois délinquance et protection enfance (07) : les communes peuvent proposer des accompagnements et les départements des contrats responsabilité ; ils ont intérêt à coopérer. Et peuvent saisir justice.

On peut craindre **interprétations divergentes** et difficulté de lisibilité pour les usagers (vue comme manque de coopération, et donc sanctionnée ?.....)

Question de la prison : son effet criminogène est dénoncé dès 19°. Objectif de **protéger la société** ou amener **individu à modifier son comportement** ?

La dimension éducative de l'incarcération pour les mineurs est posée par ordonnance 45 et Cide ; or lois prévention délinquance et lutte contre récidive élargissent possibilité de traiter mineur en adulte....

Il y a des EPM, des CEF : il faut veiller à ce que l'incarcération soit vue comme « **rééducation** ». Or les textes ont l'air de perdre de vue cette dimension.

Nous sommes devant un effet mille-feuilles, les textes ne se complètent pas on perd en cohérence

Avec d'autres le Cofrade demande depuis 2005 des **états généraux** et un **ministère** de l'enfance (politique globale en référence à la Cide)

cofrade@wanadoo.fr & bwalter@slea.asso.fr

Droit opposable à l'hébergement et au logement, question de l'urgence.... : points de vue

ASH – 29/06 & 20/07 /07 – 07 184 – 12



Nous vous recommandons ces articles : diminuer le segment de l'urgence ? Pourquoi pas. Nous n'avions jamais vu la question posée ainsi. Ensuite un autre point de vue moins différent du premier qu'il n'y paraît et enfin, « l'inévitable » réponse à la tribune un peu « provo » du mois de juin est très claire. Et vous étaye dans le choix de vos opinions.

M. J-J Deluchey – Dteur adjoint CHRS (93)

Malgré les dispositions récentes, la situation reste très difficile. Quelles orientations possibles ?

Dispositif accueil hébergement insertion (AHI) : hébergement d'urgence, puis hébergement temporaire. Limités dans le temps et accompagnés.

Depuis 20 ans, demande croissante avec attente de plus en plus longue en centre d'urgence, d'autant que le droit au logement opposable en exclut la sortie en l'absence de solution : d'où une relative paralysie avec cohabitation entre différents publics.

Augmenter les capacités d'accueil de l'hébergement temporaire (2° phase) ? Cher et ne résout pas l'accès au droit commun.

Renforcer le relogement en habitat social ? Se heurte au manque de logements dans ce secteur.

Troisième voie : Réorganiser

Depuis 50 ans on lutte contre le sans-abrisme par l'hébergement social. **Mais le souhait des sans abris c'est un**

logement. En outre le droit à un logement décent est reconnu comme fondamental.

D'abord produire plus de logements sociaux, mobiliser des interventions à domicile pour soutenir les plus fragiles et freiner le nb d'expulsions.

Ensuite revaloriser des minima sociaux inférieurs au seuil de pauvreté et créer des revenus pour les périodes de transition

Pour autant serait maintenue possibilité logement temporaire pour publics en grande difficulté, même s'il vaut mieux penser en terme d'autonomie accompagnée

Pour limiter le recours à l'hébergement social et faciliter l'accès direct au logement, il appartient aux acteurs concernés de faire valoir leurs choix et de se mobiliser

jjdeluchey@wanadoo.fr

AS, membres du Collectif des travailleurs sociaux au service des usagers de drogues

Les réponses « politiques » apportées dans et pour l'urgence conduisent à des « **solutions inadaptées, voire violentes** pour les publics comme pour les **travailleurs sociaux** » qui sont au carrefour de 2 logiques : **appliquer les politiques sociales et répondre aux demandes et besoins des personnes**

Cet hiver l'obtention rapide d'un logement a été présentée comme la solution : mais des jeunes sortis de l'ASE, des gens qui sont à la rue depuis plus d'1 an, des gens en très mauvaise santé, des travailleurs pauvres... les profils sont très divers et il faut des réponses différentes. **L'autonomie ça se prépare.**

On en arrive à des accueils inadaptés aux publics

Mettre en place l'opposabilité au logement c'est bien mais juste réorganiser l'existant est insuffisant et il faut prévoir des accompagnements pour ceux qui ont du mal à investir un « dedans », d'autant que cette formule rassure les bailleur sociaux.

social.tsud@yahoo.fr

M. Ph. Ropers

Dteur pôle « enfance familles » Sauvegarde 71

Réaction à la tribune de M. Rullac, cf. n° mai-juin

L'opposabilité induirait une logique nouvelle et signerait la fin de la logique contractuelle

D'un autre côté le travail social est accusé de participer à l'assistance et les services sociaux se sont toujours mobilisés pour promouvoir l'exercice des droits. et garanties que la société met en place

Cette question des droits fondamentaux apparaît dans la constitution et se développe.

Cela ne remettra pas en cause l'action sociale où les personnes accompagnées aspirent « au retour à une certaine normalité »

D'autant que reste pendante la question des moyens nécessaires à l'application de ces lois et droits.

philippe.ropers@cegetel.net

Enfants de migrants : la clinique du travail social à l'épreuve de la diversité culturelle

ASH – 20/07/07 – 07 208 12



Très intéressant : récapitule les pièges à éviter, donne un vocabulaire qu'il peut être bon de connaître et les pistes évoquées sont riches, du domaine d'une éthique personnelle mais peut-être est-ce bien là que se traite cette question ?...

Les présupposés culturels des intervenants peuvent être mal compris des enfants nés dans d'autres cultures. Quels mécanismes à repérer / démonter ?

Disqualification : on n'aborde pas le migrant « comme sujet

dans une dynamique », il **est en position de « dominé »** (perte de statut...), les institutions **catégorisent**, « regard **compatissant** » qui est condescendant, etc.. (INJEP)

Les réactions vont de la **honte** (jusqu'à l'assimilation à tout prix) au « **renversement du stigmate en fierté identitaire** »

Biais culturel : ni balayer la dimension culturelle ni être culturaliste (fige l'autre dans cette supposée culture d'origine). Toutes les cultures sont toujours en évolution et les sociétés toujours composites.

Il vaut mieux privilégier le principe d'identité de l'individu, dans sa trajectoire, sa dynamique.

Car le migrant s'approprie à sa façon un héritage culturel et recrée sa propre culture.

Les jeunes sont attirés par la société d'installation mais en même temps ressentent difficultés parents et on leur transmet une autre culture : **brouillages**. « **Culture d'origine** » ? : « **produit transformé en raison distance dans le temps et l'espace** »

Les jeunes « bricolent » leurs codes mais ressentent les contradictions et parfois rejettent les parents

Travail social : **inventer des passerelles, et surtout ne pas « réduire le migrant à une culture supposée »** Attention aux approches « **folklore** » qui obligent l'autre à parler de cette origine : **c'est une « négation de l'altérité »**

Se remettre en question, se décentrer, « travailler sur notre propre étrangeté ; ce qui nous est renvoyés c'est aussi la méconnaissance que nous [en] avons » (CNRS)

Penser l'**hétérogénéité** au moment où se côtoient replis identitaires et mondialisation. « **Parler en terme de diversité et non de différences permet de donner à l'altérité sa place pleine et entière** »

Déchiffrer la façon dont les individus s'approprient les cultures. Réfléchir en terme de stratégie, de processus « **Un foulard un vêtement, ne signifient rien, il faut les faire parler dans un contexte** » (Univ. Paris)

Penser en même temps la singularité de chacun et l'universalité de tous : « **on a jusque-là pensé l'un ou l'autre séparément. C'est là que se situe le changement de paradigme** »

Elaborer un « humanisme du divers » pour savoir ce que l'on veut construire. Pose la question de la « **cohérence** » et non de la cohésion sociale

Mme Abdallah Pretceille (Univ. Paris)

A noter : *Le Dispositif expert régional pour ados en difficulté – Derpad – a organisé un colloque sur cette question – Tel . : 01 53 42 36 15*

Donner une réelle chance de s'en sortir aux toxicomanes

ASH – 24/08/07 – 07 214 – 12



Nous avons aimé cet article : pourrait-on imaginer un « inconscient social » à l'œuvre sur la question des soins / sanctions aux toxicomanes ? Et tenir compte des efforts de l'autre, après tout est-ce si inimaginable à une époque où l'on individualise tout ? A lire, d'autant qu'il lève un coin du voile d'un secteur où il doit être bien usant de travailler.

M. Masseron – ES en CSST Nanterre

Dichotomie entre les besoins des toxicos et ce qui est proposé en aide et soin : budgets insuffisants, précarisation de cette population + loi de 70, très répressive et appliquée de plus en plus fermement

Intervenants se retrouvent comme complices puisqu'ils gèrent cet espace d'insuffisance

Et si on maintenait ce système pour qu'il soit bien visible que

c'est dur d'essayer de s'en sortir, comme une « punition » ?

Parcours classique : abstinence avec très grandes difficultés de consolidation et après commence la recherche + emploi + logement. Le logement c'est très long d'autant que le travail donne en général des revenus très faibles ; c'est à ce moment-là que surgit le passé judiciaire. Dettes en général. Dans ce contexte l'abstinence c'est plus qu'un défi.

On les ramène ainsi à la « case départ », à leur consommation comme si on n'attendait qu'ils soient « guéris » que pour mieux les faire replonger.

Pourquoi ne pas reconnaître l'effort énorme que constitue l'abandon du produit ? Toit, revenu et aussi cette question des dettes. C'est vrai qu'il faut appliquer la loi mais les toxicos payent chèrement déjà tous les jours, on pourrait en tenir compte et aller vers des effacements

D'autre part **la loi de 70 sanctionne un fauteur qui est victime en même temps** : c'est à lui qu'il attente. On pourrait réfléchir à de amnisties

Au-delà des réinsertions qu'elles permettraient, ces mesures seraient porteuses d'économies : les sommes allouées seraient plus productives, l'Etat dépenserait moins en recouvrement des créances

Privilégier « l'aide » serait payant.

masseron.j-p@wanadoo.fr

Loi 2002-2 : au-delà de la prestation, l'éducation

ASH – 06/07/07 – 07 195 12



Franchement c'est bien ! D'abord c'est argumenté mais surtout cela ne dit pas qu'il faut changer la loi et cet angle de vue presque totalement original est reposant sur le plan intellectuel. A vous de voir.

Monsieur J-M. Vauchez, ES

La loi contraint les établissements à formaliser des « prestations » en correspondance avec l'expression des « besoins » de leurs usagers, mais qu'en est-il de la dynamique éducative ?

Donne des garanties aux personnes accueillies, dans une logique d'individualisation des actions

Le mot « besoin » est très représentatif de cette évolution et revient 19 fois dans la loi 2002-2

Mais la notion d'éducation est absente de la loi qui lui préfère les « bonnes pratiques » ; et pourtant les établissements ont des éducateurs...

Cette question du **besoin** ne tient pas compte de la dialectique permanente entre la demande apparente et la demande latente : or une bonne partie du travail se construit dans ce décalage.

D'autre part des pans de notre « éducation spéciale » (cf. M. Rouzel)

Les enfants confiés aux MECS par exemple se construiront « en référence » à leurs éducateurs : il y aura une rencontre affective

Il y a également une part d'autorité indispensable.

Ces deux dimensions, l'affect et l'autorité –peuvent difficilement se contractualiser

Enfin la notion de pédagogie ne peut garantir des résultats.

Je n'en tire pas la conclusion qu'il faut changer la loi, mais « la relation éducative conduit dans des domaines où la loi ne se prononce pas »

Il faudrait « une reconnaissance de l'importance » de ces parts-là.

jmvauchez@free.fr

Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées

ASH – 29/06 & 06/07 & 24/08/07 - 07 198 12



Il y a pour tous publics... et y compris les travailleurs sociaux à travers la formation. A vous de voir.

Lutte contre l'isolement : des parrains pour redonner confiance aux jeunes en difficulté

ASH / 13 juillet 2007 / p. 42-43

ML Toulouse a développé ce réseau depuis 11 ans Bénévoles (majorité retraités), travaillent avec les conseillers référents. Elargir l'aide, « plus-value pour favoriser l'autonomie de ces jeunes »

Ces réseaux s'appuient sur la charte régionale du parrainage vers l'emploi signée en 2001

ML Toulouse : Tel. : 05 62 73 38 80

Petite enfance : un espace d'information et d'accompagnement à la parentalité

ASH / 24 août 2007 / p. 39-40

Blois : « espace parent » ouvert par la ville. Guichet unique : aider démarches, écouter et accompagner parents 0/6 ans dans leurs relations avec enfants.

3 TP (responsable, EJE, hôtesse d'accueil + psychomotricienne temps partiel) : ni stigmatisation ni prosélytisme ; mixité sociale, démarche participative vers l'autonomie

Espace parents : Tel. 02 54 46 54 66

Loi « handicap » : un rapport sénatorial invite le gouvernement à « mener la réforme à son terme pour ne pas décevoir »

ASH / 06 juillet 2007 / p. 11-12

Améliorer fonctionnement MDPH, mieux informer sur la prestation de compensation, réfléchir à la reconnaissance d'un « risque dépendance », poursuivre les efforts pour l'intégration dans tous les aspects de la vie sociale et rester vigilant

www.senat.fr

Insertion pro : un IMPro conjugué avec succès actions éducative et stratégie commerciale

ASH / 13 juillet 2007 / p. 41-42

A la sortie 6 élèves sur 10 orientés vers l'emploi dont 4 sur 10 vers en milieu ordinaire. Résultat sur 30 ans ; proportion exceptionnelle. Marketing envers les entreprises (service spécialisé) et motivation des élèves. Mais les conditions de travail (rendement) rendent le pari de plus en plus difficile.

IMPro Lecherbonnier – tel. 01 60 41 37 47

Le dispositif de formation en CER : nouvelle voie d'accès à la qualification

ASH / 06 juillet 2007 / p. 45-48

Pendant 3 ans dans 40 CER un programme de professionnalisation des intervenants s'est déroulé sur la base de l'immersion du formateur dans l'environnement de travail

Entretien Mme Leculée et M. Tronche (Unifaf)

Dossier Professions Sociales et Etablissements

ASH – 29/06 & 06-13-20/07 & 24/08/07- 07 185 12



Assez techniques cet été les infos de ce dossier, à noter tout de même la question des régions et formations sociales : rapports,

*études et ressentis disent la même chose.
C'est difficile. A suivre ?*

« **Les régions peinent à s'investir dans les formations sociales** » - M. Crany, Dteur Aforts

Fin février questionnaire adressé par Aforts à ses délégués régionaux : **schémas régionaux avancent trop lentement**. Difficulté à délimiter le champ de l'intervention sociale et à valider données stats pour définir besoins. Elles ont surtout perpétué l'existant

Il faut aborder l'angle territorial et établir des péréquations entre régions : pas fait

Les **subventions stagnent** par rapport à 2005 et donc diminuent de fait (coût de la vie augmente)

Découpage en domaines de compétences entraîne beaucoup plus d'examens : ce surcoût devrait être pris en charge par l'Etat (non anticipé)

Etude FNARS : La parité dans le travail social n'est pas une priorité du terrain

72 % de féminisation dans le travail social : le genre peut-il avoir des incidences sur les pratiques pro ? Réponses du terrain

25 % : salaire peu attractif pour hommes

69 % : les femmes plus orientées vers ce secteur

54 % : hommes et femmes travaillent différemment

46 % : il faut mixité pour intervenir dans familles mais **57 %**

seulement plébiscitent idéal de parité

Mais davantage de candidatures féminines

www.fnars.org

A noter : revue « Empan » sur ce thème - n° 65

Les valeurs sous-jacentes restent sexuées, efficacité (masculine) et relationnel (féminin)

éd. Erès – 16 €

L'assoc « Réseau des Villes Correspondants de nuit » est née

Siège social hébergé par le Forum français pour la sécurité urbaine : fédérer les collectivités et organisations adhérentes à la charge déontologique de la médiation sociale de nuit

Evaluer impact des activités des correspondants de nuit, les collaborations en vue de leur formation et la pérennisation des structures ; développer des liens avec les autres métiers de la médiation (femmes-relais).

Les assoc d'aide à domicile globalement en bonne santé malgré des facteurs de fragilité, révèle une enquête – cnarf@franceactive.org

Une session exceptionnelle de rattrapage pour les candidats malheureux au DEASS rénové

Arrêté du 06/08/07, J.O. du 17/08/07

Organisée en novembre et décembre 2007 : taux de réussite de la 1° session du diplôme réformé = 75 % mais avec de grandes disparités entre régions.

Détails contours du Cafdes « nouvelle formule »

Arrêté 05/06/07 – J.O. 21/06/07

Ceux du DE auxiliaire vie sociale « aménagé »

Arrêté 04/06/07 – J.O. 21/06/07

Du DESS Arrêté 20/06/07 – J.O. 03/07/07

Du DE ME Arrêté 20/06/07 – J.O. 04/07/07

- Accès à la formation
- Contenu et organisation
- Certification

Des BAFA/BAFD Arrêté 22/06/07 – J.O. 14/07/07

La liste des formations à l'encadrement permettant de diriger certains établissements est fixée - Arrêté du 6 juin 2007, J.O. 23/06/07

Suite au décret sur la qualification des directeurs



Réforme des mesures de protection des majeurs

ASH – 29/06/07 – 07 127 – 13



Référence et articulation d'une loi très attendue

Loi n°07-308 du 5 mars 2007, J.O. du 07/03/07

- Grands principes
- Déclenchement de la mesure
- Mandat de protection future
- Sauvegarde de justice
- Curatelle et tutelle
- Contrôle de la mesure
- Rémunération des personnes chargées de la protection

Un choix parmi décrets, arrêtés et ordonnances

ASH – 06-13-20/07 & 24/08/07 – 07 207 - 13



Comme dans chaque numéro, tâcher de vous faire gagner du temps... ou d'attirer votre attention rapidement sur l'avancement des dossiers.

Décrets

Relevant le SMIC horaire et le minimum garanti au 01/07/07 07-1052 – 28/06/07, J.O. 29/06/07

Revalorisant plafonds de ressources pour accès CMU-C + aide acquisition couverture santé complémentaire 07-1084 – 10/07/07, J.O. 13/07/07

Aménageant règles appréciation des ressources pour octroi prestations familiales/aides logement 07-1080-81 + arrêté 10/07, J.O. 12/07/07

Complétant dispositif domiciliation personnes sans domicile stable

07-1124 – 20/07/07, J.O. 22/07/07

Précisant modalités et contrôle du placement sous surveillance électronique mobile 07-1169 – 01/08/07, J.O. 03/08/07

Arrêtés

Renouvelant le CTPS

03/05/2007, B.O.PSS du 15/07/07

Fixant composition du comité d'évaluation des expérimentations pour l'insertion bénéficiaires de certains minima sociaux J.O. 13/07/07

Portant nomination à ce comité J.O. 19/07/07
Modifiant le modèle du bilan comptable d'un établissement
ou service social ou médico-social privé à but non lucratif
J.O. 30/06/07
Revalorisant les plafonds de ressources pour l'octroi des
prestations familiales
J.O. 12/07/07
Revalorisant le barème recouvrement indus et saisies
prestations familiales (sur prestations à échoir)
04/07/07 - J.O. 12/07/07
Fixant dotations régionales frais fonctionnement CHRS
J.O. 14/07/07
Fixant conditions délivrance BTS « services et prestations
secteurs sanitaire social »
JO 12/07

Circulaires

Relative aux prévisions dépenses 2007 en matière d'aide
sociale relevant de la compétence de l'Etat
DGAS/1C 07-158 17/04/07 - BO 15/06/07
Modifiant la liste des centres de rétention administrative



Chômage : chiffres et éléments du mois

ASH - 06-13/07/07 - 07 194 - 21

Le Monde - 01/08/07 - 07 194 - 21



Les chiffres vont dans le même bon sens depuis quelque temps déjà; l'attention est à présent focalisée sur ... l'attente de la réflexion autour des statistiques du chômage et la publication de l'enquête emploi, promise pour l'automne bien sûr.

**Voir en Société- lettres de mission aux ministres
les objectifs fixés à Mme Lagarde**

Chiffres de la fin mai

Passage sous la barre des 2 millions de chômeurs
Catégorie 1 : - 1,2 % en 1 mois et - 10,4 % en 1 an
Toutes catégories : - 1,1 % (- 8,7 % en 1 an)
Au sens du BIT : - 0,1 en mai pour taux de 8,1%, « plus faible taux depuis le début des années 1980 »
Moins 25 ans : 21 %
(- 0,5 % en mai et - 9,8 % en 1 an)

Sur les 3 derniers mois et par rapport aux 3 précédents, inscriptions ANPE en cat. 1 : + 1,1 % ; et sorties ANPE : - 1,3 %

Chiffres de la fin juin

Le taux de chômage s'est établi à 8 %

Moins 1,2 % en 1 mois

Au sens du BIT : 8 % (- 1 point en 1 ans)

Moins 25 ans : 20,9 %

Augmentation absences au contrôle et radiations administratives : « reprises d'emploi déclarées » représentent 25 % des motifs de sorties de l'ANPE
Stats DARES : www.travail.gouv.fr

Le Conseil d'Etat annule le décret sur le contrôle du dossier fis al des chômeurs

Annulé sur une question de forme et non de fond

Emploi : informations de l'été

ASH - 13-20/07 & 24/08/07- 07 203 - 21

Le Monde - 07/07/07 - 07 203 - 21



Dossier bien riche pour un été avons-nous envie de dire. Le RSA bien sûr, se mettre en état de suivre ce dossier un peu complexe. La baisse annoncée du nombre de contrats aidés préoccupe le secteur. Prenez-en connaissance: à n'en pas douter nous y reviendrons. Et puis les annulations du Conseil d'Etat bien sûr. Etre à jour... avant d'autres changements? C'est un peu l'idée.

Vote de la loi TEPA : précisions sur le RSA

Expérimentations pour 3 ans, budget annuel 25 millions :
90 000 bénéficiaires potentiels

« Peut tenir compte des prestations et aides locales ou extralégales à caractère individuel » recensées par chaque département (RMI + API)

Nouveaux départements intéressés ont jusqu'au 31/10 pour faire acte de candidature.

M. Hirsch : « l'objectif est que les personnes qui reprennent un travail touchent au moins 60 % des revenus issus de leur travail » en plus de l'équivalent du RMI

L'OFCE émet des critiques : « le RSA peut-il faire reculer la pauvreté ? »

« **A 1° vue plus efficace que l'actuelle prime pour l'emploi** » mais scepticisme sur les possibilités de titrer des conclusions solides à partir des modalités de l'expérimentation.

Tous les départements ne procéderont pas de la même façon
« **on ne pourra pas mesurer l'effet potentiellement négatif sur les personnes, [ni] séparer les créations d'emplois des effets de substitution entre chômeurs, ni distinguer l'effet d'incitation financière et celui de l'accompagnement** » -
www.ofce.sciences-po.fr

La DGEFP révisé la programmation des contrats aidés pour tenir compte de l'amélioration du marché du travail

Instruction adressée (06/07) notamment aux préfets de région et département, **pour 2° semestre 2007**

Secteur non marchand

130 000 contrats aidés, dont deux tiers **CAE** et un tiers **CA**. Conditions idem. Demande de **cibler** sur personnes en difficultés d'accès emploi malgré l'amélioration du marché travail (personnes handicapées, demandeurs longue durée...)

Respecter enveloppe **40 000 CIE**, développer contrats professionnalisation, CIE et CI-RMA.

Pour 2008 : « **230 000 entrées attendues** », contre 300 à 310 000 en 2007 et 75 000 types CIE contre 90 000 en 2007

Projet de fusion CIE / Contrat jeune entreprise

Réactions

Usgeres (économie sociale) : inquiète de cette diminution de 30 % (55 000 contrats) ; craint qu'elle ne « renforce la précarité »

Regrette absence de concertation, estime que le traitement

social du chômage « a plus soutenu l'emploi qu'il ne l'a pénalisé » et demande réexamen de cette décision.

Conseil d'Etat : annule l'ordonnance excluant les jeunes du décompte des effectifs entreprises

Pour mémoire la cour de justice européenne la jugeait contraire aux directives européennes

Cour d'appel de Paris : juge le CNE contraire à la convention 158 de l'OIT

Le délai de 2 ans pendant lequel un salarié peut être licencié sans motif lui paraît « déraisonnable » : « régression qui va à l'encontre des principes fondamentaux du travail » ; nulle part en Europe on ne trouve un délai aussi long.

Le ministère indique un pourvoi en cassation

A noter FO a saisi l'OIT (décision en novembre)

Un peu plus de 600 000 CNE signés depuis 2 ans

Formation professionnelle : le droit de savoir

Les sénateurs tracent un tableau « relativement pessimiste » (6 mois de travail) : « complexité, cloisonnement et corporatisme »

Pistes : « sécuriser l'emploi par la qualification », encourager parcours itératifs études / activité, intensifier VAE, innover, évaluer, mieux gouverner

Rapport d'info n° 365 www.senat.fr

Etude économique 07 de l'OCDE sur la France

Croissance SMIC plus faible (sans coup de pouce) se concentrer sur familles pauvres ; assouplissement réglementation CDI ; abrogation retraite anticipée ; fusion ANPE Unedic...

Synthèse sur www.oecd/eco/etudes/france

Système de dotations pour les jeunes : 2 rapports

ASH – 29/06/07 – 07 193 – 21



Franchement les dotations ça nous plaît : parce que la réflexion est lancée, voilà pourquoi !! Nous recommandons cette lecture parce que nous pensons qu'elle dirige vers une question sur laquelle il faudra un jour des positionnements.

CAS : Les dotations en capital pour les jeunes

Financer 1^o période investissement universitaire ou pro et promouvoir meilleure égalité des chances

Eviter d'aggraver déficit, et de faire du symbolique

Universel peut être anti-redistributif et **ciblé** peut être plus conséquent mais avec effets de seuils

Capital important ciblé : dotation annuelle jusqu'à 18 ans. 500 € si enfant de ménage pauvre, 1 000 € si placé ASE. + volet universel 1 150 € à la majorité

Dotation universelle : 8 750 € pour tous les jeunes 18 ans + recours facilité au prêt (faciliter études). Ou alors ce capital reposerait sur une dotation proportionnée aux revenus familiaux et sur un effort des familles (pb d'iniquité potentielle)

Viatique sous forme de « droits de tirage » pour formation utilisable n'importe quand dans la vie

Suppose définition de contreparties

www.strategie.gouv.fr

Centre d'études de l'emploi : Assurer l'égalité des chances pour les jeunes adultes

Verser 15 000 € à tous les jeunes majeurs

Donner les mêmes chances à tous à un âge où il a y peu de mesures « distributives »

Permettrait l'accès au crédit et les familles riches y contribueraient (système fiscal)

Représente **12 milliards** ; on pourrait y consacrer une partie des sommes allouées au titre politique familiale (allocations familiales familles aisées)

Connaissance emploi 41 – www.cee-recherche.fr

Dossier minima sociaux

ASH – 13/07/07 – 07 - 21



La récolte est maigre, sans doute l'été se fait-il sentir sur ce dossier... mais l'enquête présentée est intéressante. On dirait bien que sur la question du RMI la décentralisation est souvent positive, non ?

Les politiques d'insertion des conseils généraux en direction des bénéficiaires du RMI

Enquête dernier trimestre 2006

• 92 % CG ont un PDI -programme départemental d'insertion, 9 sur 10 depuis la décentralisation

• 85 % ont conventionné avec l'ANPE

• 93 % financent des structures d'IAE

Contrôle de la démarche d'insertion renforcé

Embarrassés par complexité et faible attractivité des contrats aidés.

Insertion sociale : priorités santé et logement : accompagnement et santé sont les 2 domaines qui progressent le plus depuis la décentralisation

DREES – Etudes Résultats 582 – www.sante.gouv.fr

CNAF – Recherche et prévisions n° 88

1^o bilan (études 05 et 06) : nouvelle coopération avec acteurs locaux, reconnaissance de leur fonction d'expertise technique.

www.cnaf.fr



Informations de l'été

ASH – 29/06 & 06-13-20/07 & 24/08//07 – 07 201 –



Décidément les logements sociaux et très sociaux, on en manque.. puis comment sont-ils répartis ? Deux questions qui s'enchaînent bien et dont nous vous recommandons la lecture, instructive..., à défaut d'être encourageante. Ensuite annonces, précisions, réglementations... A suivre.

Fondation Abbé-Pierre fête son 1 500^e logement très social et

interpelle gouvernement

Il y a deux ans la Fondation prévoyait de réaliser 1500 logements très sociaux en 3 ans : elle a donc pris de l'avance et poursuit son programme jusqu'à épuisement du budget.

C'est donc bien « **l'absence de volonté politique** » qui empêche la construction d'une offre adaptée.

« La part du logement vraiment social : PLAI-PLUS recule et les communes construisent (SRU) des PLS accessibles aux couches supérieures des classes moyennes. Déploie absence mesures ad hoc.

A noter :

* **Annonces de M. Fillon**

Objectif de 500 000 logements nouveaux par an, dont 120 000 logements sociaux

* **Rénovation urbaine**

Avenant augmente financement ANRU d'1 milliard
42 milliards - 4,5 millions d'habitants -530 quartiers

L'occupation du parc HLM : éclairage à partir des enquêtes logement de l'Insee

1 locataire sur 5 fait partie des 40 % des ménages les plus aisés : plafonds ressources relativement élevés. Mais proportion à la baisse.

Mais ce n'est **pas un gage de mixité sociale.**

Paris : 50 % locataires « aisés » avec 25 % du parc

ZUS : ménages faibles ressources 60 % population

Ménages aisés dans parc récent (équipement...) et les autres habitations plus vieilles et dégradées

40 % logement sous-occupés et 22 % ménages en surpeuplement modéré : sur 3,8 millions logements, 550 à 600 000 sous-occupés.

Ménages en peuplement « normal » sont surreprésentés parmi ceux qui quittent leur logement mais au total taux de sortie plus faibles que dans les autres types de logement. On ne part pas de son HLM, soit parce que c'est « une bonne affaire » soit parce qu'on ne peut faire autrement.

www.insee.fr

La garantie des risques locatifs totalement opérationnelle en 2008

Prochaines étapes fixées par Mme Boutin

Pass-GRL : vocation à remplacer Locapass qui ne couvraient que 60 % candidats fragiles. **Pass-GRL universel**, sous réserve que taux d'effort financier après aides logement, ne dépasse pas 50 % De plus il joue à long terme .

Souscrit volontairement par **baillieur** : **couverture** impayés loyer + détériorations immobilières

Locataires dispensés caution ; si pb, enquête sociale + accompagnement si nécessaire et propositions de modalités recouvrement adaptées

L'Etat assumera les « nouveaux » : ce principe figurera dans LOLF 2008 (UESL pour « anciens »)

Favorable à une extension aux HLM ... A suivre

Entretien avec M. Christophe Robert

Directeur des études Fondation Abbé-Pierre

Nous y sommes favorables : l'accompagnement social prévu est une nouveauté appréciable, de même que la disparition de la caution

Mais pas universel : parc privé conventionné ou sur demande du bailleur.

Et loyer max. retenu 2 300 €. Couvre presque tous les ménages. Veiller à ce que cette « ouverture par le haut » n'entraîne pas une « fermeture par le bas »

Et taux d'effort 50 % : trop élevé. Si dépense trop élevée pour logement, pbs sur alimentation / santé

Il faut rester vigilant sur tous ces points.

La CLCV

Indice référence loyers : accroissement 2,92 % au 1^o trim. 2007

Réclame plafonnement hausse coût de la vie (1,1%)

Tarif 1^o nécessité : profite à 450 000 ménages sur 1,2 à 1,5 million potentiellement concernés. Demande évaluation et élargissement de la tranche

La CNL demande revalorisation des aides au logement de

20 % « au regard du retard accumulé »

Volet Réglementaire

* **Circulaire détaille les conditions d'entrée en vigueur des dispositions de la loi DALO**

Circ. UHC/07/33 DU 04/05/07

Application immédiate de l'art 35 allongeant liste pièces qu'un bailleur ne peut pas demander et notamment certificat médical (logement adapté)

Rappelle procédure saisine commission médiation (demandeur logement ordinaire) et recours juridictionnel (01/12/08) pour demande logement social ou adapté et/ou structure d'hébergement

* **Les maires incités à utiliser le fonds d'aide au logement d'urgence (FARU)**

Circ. NOR/INT/B/07/00074 C www.interieur.gouv.fr

Peut les aider en cas d'hébergement ou logement temporaires de personnes occupant des locaux représentant un danger (santé ou sécurité)

Question des sans-abri : infos

ASH – 29/06 & 13-20/07 & 24/08/07 – 07 188 – 22



Bien sûr la question est là, comme tous les mois : au moins le signe que les acteurs sociaux ont réussi à la faire « déborder » de l'hiver ? Indéniablement un point très positif. Quant au fond, il faut lire... Et attendre l'hiver aussi, et la loi DALO bien sûr.

L'évolution du dispositif de veille sociale passée au crible par la DGAS

Soit équipes mobiles, SAO, 115 et accueils de jour, à partir des données disponibles en 2005

Entre 2000 et 2005, + 43 % services veille sociale & + 47 % pour l'effectif, notamment SAO & 115

+ 87 % nb d'équipes mobiles : mais repose souvent sur bénévolat (Croix Rouge notamment)

Accueils de jour : hausse plus faible, 15 départements n'en ont toujours pas. Emploient 86% des salariés des 3 autres dispositifs

SAO / accueils jours souvent cantonnés dans ville chef-lieu et fortes disparités géographiques

L'Etat finance 66% de l'ensemble mais « contribution collectivités (...) substantielle »

Entre 2000 et 2005, + 83 % financements

≈ 63 000 personnes rencontrées par équipes mobiles, 89 000 fréquentent SAO, 141 000 recourent au 115 et 182 000 dans accueils jours

Sur demande à pascal.noblet@sante.gouv.fr

FNARS : 60 % structures sont engagées dans le PARSA, mais concertation territoriale manque

Enquête 04/05, 3 mois après la présentation du Plan d'Action Renforcé pour les Sans-abris (PARSA)

115 structures ont répondu et 60 % font état de changements : 30 % sur élargissement horaires et 75 % sur transformation hébergement (stabilisation)

74 % de ces structures ont vu leurs effectifs et leurs moyens financiers augmenter

La mise en œuvre de la « non-remise à la rue » pas effective partout (manques financement et locaux)

Seules 39 % ont été associées à des réunions

Et 40 % n'ont pas engagé de changement : pas de moyens, pas de coopération avec DDASS, ou anticipation

Un tiers des de l'ensemble des structures émet un avis négatif sur le plan : crainte de l'engorgement en l'absence de solutions

A noter : sur cette question voir contributions en rubrique

1% logement précise conditions mise à disposition de logements à travailleurs pauvres

Ministère et UESL ont signé convention (09/07)
3 000 travailleurs pauvres actuellement en CHRS auront un logement social : 1 000 par an sur 3 ans
Se fera à partir de bilans établis par les préfets

Conférence de consensus sur l'urgence

La FNARS l'annonce pour les 29 & 30 novembre
Un « blog participatif » devrait être ouvert

CAS – Note de veille n°69 – www.strategie.gouv.fr

Question sans-abri nécessite traitement européen avec identification dans la stratégie pour l'inclusion sociale. Faire état des lieux pbs et politiques menées



Annonces, « Bouclier sanitaire », couverture complémentaire et autres infos

ASH – 29/06 & 06-13/07 & 24/08/07 – 07 197 – 23

Le Monde – 28/06/07 – 07 197 – 23



En première partie un point sur les projets et des idées, à lire, à suivre : intéressantes ou moins, c'est à voir. Et en deuxième, toujours des difficultés dans l'accès aux soins, vos constats sans doute, croisés par des statistiques.

Grandes lignes du futur dispositif et réactions

Décret n° 07-1170 du 02/08/07, J.O. du 03/08/07

* **Franchises à partir 2008** : 50 € /an (médicaments, acte paramédical, transport sanitaire) ; s'ajoutent au forfait de 1 € (pour Alzheimer et soins palliatifs)

En sont exonérés bénéficiaires CMU & AME, enfants et femmes enceintes (10 millions personnes)

+ **taux remboursement diminué** si non-respect du parcours de soins coordonné (pourrait être 50 %)

* **Opposé aux franchises, M. Hirsch propose la création d'un « bouclier sanitaire »**

Il craint des injustices et un effet anti-redistributif

Propose un plafonnement unique du reste à charge, en fonction du revenu (suppression exonérations pour affections longue durée – ALD)

A noter qu'à l'heure actuelle les caisses n'ont pas accès aux critères de ressources des assurés

A noter : 2 spécialistes vont en examiner enjeux et modalités d'ici fin août

« **Franchise d'ordre public sur les IJ** » : aussi fonction du revenu ; 1° journée d'arrêt de travail non prise en charge (RTT)

sauf si début maladie grave. (180 milliards d'économie + effet dissuasif)

Recommande d'instaurer une taxe nutritionnelle

* **De nombreuses organisations estiment que les franchises remettent en cause les principes de la sécurité sociale**

CISS, Mutualité, CFTC, UNSA, UNAF... : les franchises frappant « les malades et eux seuls », « casse le principe fondateur de la sécu », solidarité entre malades et bien portants et entre générations.

Médecins du Monde s'inquiète de l'accès aux soins des pauvres, n particulier SDF et étrangers

Hostile aux franchises, souhaite fusion CMU/AME

Complémentaire santé : les populations les plus vulnérables sont les moins couvertes

En 2003 9 personnes sur 10 disposaient d'une couverture complémentaire : 3 fois plus qu'en 1981

Souscription corrélée au niveau de vie

Taux de non-recours CMU-C : ≈ 15 % en 2003

Moins couverts : étrangers, monoparentales

Les gens non couverts se soignent moins (17 % n'ont pas consulté pendant 1 an contre 7 % des couverts) et sont en moins mauvaise santé

18-29 ans : taux de non-recours le plus important (14%)

Insee 1° n° 1142 – www.insee.fr

Aide à acquisition couverture complémentaire : la diminution du reste à charge et du taux d'effort a bénéficié principalement aux familles avec enfants qu'aux personnes âgées

Dispo sur www.cmu.fr



Un point sur rentrée et scolarité

ASH – 08-22-29/06 & 06-13-20/07 & 24-31/08/07 – 200

Le Monde – 07/06 12-21/07 & 09/08/07 – 07 200 -



Bien sûr le bac, avec une précision inattendue mais bienvenue sur le pourcentage d'une génération ayant le diplôme et des tas de choses en fait, entre décrochage et annonces... pour se mettre dans le bain

Voir en Société- lettres de mission aux ministres les objectifs fixés à M. Darcos

Notamment études dirigées dès la rentrée 2007 et au plus tard **le 05 novembre 2007**

En enseignement prioritaire, soit 900 collèges - 20% collégiens (540 000)

Durée « indicative » 2 h pour « aide aux devoirs », « pratique sportive », « pratique artistique » proposées aux élèves volontaires

Enseignants volontaires + bénévoles

Si dispositifs existent déjà, coordination

Généralisation en 2008 à tous les écoles et collèges et 2001 l'ensemble des lycées

Avec 83,3 % de reçus le taux de réussite au bac atteint un record : 1,4 de plus qu'en 2006

Bac technologique : plus grosse progression (2) et 79,5 % reçus

Bac professionnel : (+ 1,1) et 77,9 % reçus

Filières générales toutes séries confondues (+ 1,1) pour 87,6 % reçus

En métropole l'académie Créteil continue d'avoir les moins bons résultats mais en hausse quand même de 1,1 pour 81,8 % reçus

64 % d'une génération obtient le bac

En 2006, 64,2 % de la classe d'âge concernée l'a obtenu. La proportion de **36 % de « sans-bac »** stagne depuis 15 ans. **On est loin de l'objectif de 80% d'une génération au niveau du bac**

Le mythe des 80 % de bacheliers est entretenu par la confusion entre taux de réussite à l'examen (82,1 % en 2006) et taux de réussite par classe d'âge.

Le décrochage scolaire

Note Institut national recherche pédagogique

13 % de jeunes sortent chaque année « sans diplôme » du système scolaire et 6 % « sans qualification », 4 % cumulant les 2 caractéristiques.

Récap d'études françaises et étrangères c/ facteurs de décrochage et de prévention ou réparation.

Lettre Info 07.28 – www.inrp.fr/vst

Dispositif d'accompagnement à la scolarité reconduit pour 2007-2008

Circ. DIF/DIV/DGAS/DPM/DGESCO/07

Recouvre les actions visant à offrir aux côtés de l'école, appuis et ressources que les enfants ne trouvent pas toujours dans leur environnement

Hors temps scolaires : aide aux devoirs... enfants et jeunes de familles précarisées ou ayant de faibles relations avec l'école.

Crédits Etat + CAF, ACSE (dans le cadre CUCS)

Dispo sur <http://i.ville.gouv.fr>

La proportion d'étudiants « aidés » s'établissait à un peu plus de 30 % en 2005-2006

Plus 1,3 % par rapport à 2004

Les boursiers sur critères sociaux représentant 95 % et 72,5 % de ces étudiants sont inscrit à l'université (taux en progression)

A noter : plus 2,5 % à la rentrée (contre 1,5 prévu)

Note Info DEPP 07.26 – www.education.gouv.fr

*** Annonces Mme Péresse sur vie étudiante**

Frais d'inscription rentrée 07 gelés euros constants

Repenser tout le système d'aides sociales

Offrir (licence) un pack « santé » gratuit

Logement : plan d'action interministériel (fin 2007) et mission confiée à M. Anciaux (6 mois)

« **Charte université-handicap** » (septembre 07)

Éléments scolarisation enfants handicapés

*** Annonces de M. Darcos**

Création **2 700 postes AVS-i**, s'occupant d'un seul enfant à la fois ; recrutement et formation rapide, en vue d'une prise de poste dès **cette** rentrée. Amplifier l'effort de formation de ces

personnels

Actuellement 13 600 AVS (individuel & collectif)

D'autre part, dès **cette** rentrée aussi création de **200 Unités pédagogiques d'intégration (UPI)** : classes spécialisées au sein des établissements

Objectif : 2 000 d'ici à 2010 contre 900 aujourd'hui

A terme accueil de 20 000 enfants

1 250 places sup en service éducation spéciale et soins domicile pour développer ensuite l'autonomie en milieu ordinaire

Les familles sans solution peuvent contacter

une plate-forme au 08 10 55 55 00

Une trentaine de personnes pour
« augmenter la réactivité du système »

Réactions

Unapei, APF etc.. ces mesures vont « dans le bon sens ». Insistent sur formation enseignants

*** Rapport annuel médiateur EN M. Jutant**

2006 : « stabilisation relative » des réclamations c/ accueil enfants handicapés après baisse observée en 05 (loi) www.ladocumentationfrancaise.fr

*** A noter** : « **Trajectoires institutionnelles et scolaires enfants passés en CDES** » -

Enquête menée fin 04, avant application loi 2005

Etude DREES 580 – www.sante.gouv.fr

*** Délibération HALDE 07-172**, www.halde.fr

Départements doivent prendre en charge frais transport élèves handicapés : trajets école / maison mais aussi déplacements pour stages professionnels.

*** Voir également la Bibliographie**

Lutte contre l'illettrisme

ASH – 29/06/07 – 07 191 – 24



Lisez vraiment la 1° partie car l'enquête produit des chiffres qui peuvent surprendre. La 2° partie est malheureusement tellement moins surprenante...

Illettrisme : les chiffres

Enquête de l'ANLCI : métropole / 18-65 ans

9 % population étudiée est dans l'illettrisme : 11% des hommes et 8% des femmes (41% du total)

Difficultés croissent avec l'âge : 4,5% des 18/25 et 14% des 56/65. 50% ont plus de 45 ans.

10 % adultes concernés vivent en ZUS (18 %)

57 % des illettrés sont en emploi et 67 % si on enlève les retraités et jeunes en formation

8 % adultes en emploi sont illettrés mais 15 % des chômeurs le sont ; 5 % illettrés sont au RMI mais 26 % des Rmistes le sont.

74% personnes concernées parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans et 7 % une langue étrangère uniquement.

Fréquence : 8 % chez ceux qui ne parlaient que le français et 18 % pour ceux qui ne parlaient qu'une langue étrangère

Jeune génération : résultats du même ordre mais résultats varient de 1 à 4 selon les départements.

www.anlci.gouv.fr

Quatrième mission d'évaluation en vue du bilan pour le Parlement (lutte contre exclusions)

Pas d'assez bons résultats « pour rompre les liens entre l'exclusion sociale et l'exclusion scolaire »

Loi 1998 « modestement appliquée » : manque de pilotage, d'évaluation, de clarté dans les partages de compétences et l'effort de l'Etat est insuffisant.

Pistes : orthophonistes en PMI, plateformes bilan-diagnostic

pour adultes, plan volontariste de formation, définition d'objectifs par l'Etat

En résumé, il faut « changer d'échelle »



Une seule biblio ce mois-ci mais en dégradé. D'abord vous, puisque c'est votre rentrée : alors vos supervisions, vos formations et ensuite votre public, des réflexions autour de la protection de l'enfance. Nous n'en avons pas manqué et il y en aura d'autres mais nous signalons sans relâche parce qu'il y a autant de sensibilités que de contributions. Et puis en foule le CSTS, la psychiatrie, les prisons et la scolarisation des enfants handicapés. Allez voir



ASH des 29/06 & 06/13/07/07 – 07 211 - 31

Supervisions éco-systémiques en travail social – Un espace tiers nécessaire

Supervision, intervention ou covision ? 3 façons de cerner la démarche. « Super » parce que prise de distance, « inter » car lieu d'échanges savoirs et pratiques et « co » puisque construction partagée.

« **Bulles de non-urgence** » et mieux rebondir après.

Mais exposer sa pratique ne va pas de soi : il faut un cadre de travail clair et respectueux. Toujours est-il qu'il s'agit de développer de nouvelles compétences

Direction Mme Lebbe-Berrier – Ed. érès – 25 €

Parcours professionnels. Des métiers pour autrui, entre contraintes et plaisir

L'auteure, ES, propose réflexion sur travailleur sociaux engageant formations diplômantes longues

A partir parcours 3 ES et 1 CESF autour 40 ans : déficit de motivation, travail pesant... Le vivent comme ressourcement. « Vieillir dans le travail social : se faire plaisir en se formant ? » A voir.

Direction A. Gonnin-Bolo – Ed. Belin – 21 €

L'enfant dans le système administratif et judiciaire

Protection enfance entre « intérêt de l'enfant », place donnée à famille + partage des responsabilités entre Etat et Dpts

Analyse paradoxes, apparition distinguo mineurs à protéger et à punir, responsabilité pénale mineur...

Infos sociales 140 – CNAF – 01 45 65 52 52 – 5 €

Des pères et des mères « plus responsables », une réponse

à la délinquance des mineurs ?

De plus en plus considérée comme une « bonne pratique » ; USA, Canada, Belgique, UK... mais les professionnels la contestent.

Note veille CAS n° 63 – www.strategie.gouv.fr

3 rapports du CSTS publiés

* *L'usager du centre du travail social* (Ladsous)

* *Décloisonnement et articulation du sanitaire et social* (Roche)

* *Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion* (Chassériaud)

Ed ENSP – Tel. 02 99 54 90 98 – 22 €

<http://editions.ensp.fr>

La prison vue de l'intérieur. Regards et paroles de ceux qui travaillent derrière les murs

150 professionnels témoignent de leur quotidien et de celui des détenus : violence, intimité, lutte contre suicides, travail... montrant cet espace où la société « **concentre hors du regard ses poisons et ses mors symboliques** »

Mmes Jourgeaud/Berthélémy – Albin Michel – 19 €

En dépit des états généraux, la psychiatrie en péril

Genèse et teneur des états (il y a 4 ans), mais « résister à la désépécification de la discipline » reste d'actualité. Des praticiens contre une conception chimiothérapique du soin et la pénurie de moyens

Direction M. H. Bokobza – Ed. érès – 23 €

Quelle école pour les élèves handicapés ?

Aujourd'hui on privilégie la scolarisation en milieu ordinaire : pointe difficultés, pour enseignants et parents. La nécessaire collaboration entre secteurs spécialisé et ordinaire, et la formation de tous, sans quoi ce sera « un enfer pavé de bonnes intentions »

J. Zaffran – Ed. la Découverte – 19 €

Reliance n° 22 sur cette question - Ed. érès – 15 €

Insuffisance moyens et formation pour appliquer loi 2005 : 10 colloques en France pour un panorama



BREVES



Moins de Brèves... pour que vous en profitiez plus ? Mais toujours et encore des liens...

ASH du 6 juillet 2007 – 07 199 - 32

Contrats urbains de cohésion sociale

491 signatures entre l'Etat et les collectivités
Site Internet en donne une carte détaillée par région, quartiers, et signataires
<http://i.ville.gouv.fr/Data/carteCUCS.php>
Sur le site également un guide technique pour évaluation + « note cadrage » (principes méthodo)

Alcoolisation des jeunes

Rapport de l'Académie nationale de médecine
Analyse l'évolution des conduites alcooliques des jeunes ; mesures prévention et accompagnement actuelles sont insuffisantes ; recommandations
www.academie-medecine.fr/index.cfm

Bilan de la vie associative 2004-2007

Par le Conseil national de la vie associative
Photographie sectorielle et géographique des créations, approche du poids économique
www.ladocumentationfrancaise.fr

ASH du 13 juillet 2007 – 07 206 - 32

Les discriminations à l'encontre des séropositifs ne régressent guère (enquête 2005)

8 personnes séropositives sur 10 ont subi au moins une forme de discrimination
44 % disent y avoir été confrontés dans l'univers médical : refus de soins, propos désobligeants...
78 % se sont auto-exclus de certaines activités
Sida Info Service compte sur la HALDE
www.sida-info-service.org

Addictions : résultats de l'enquête RECAP

2005 à partir publics accueillis en CSST et CCAA
Tendances 54 – www.ofdt.fr

ASH du 20 juillet 2007 – 07 212 - 32

Départs en vacances : les aides CAF ne suffisent pas à réduire les inégalités

Enquête OVLEJ à partir Insee 2004
Proportion d'enfants aidés varie de 5 à 41 % selon les régions et souvent les différentes aides se cumulent au lieu de s'équilibrer
Aides CAF ciblées sur familles nombreuses et aussi sur le revenu ; celles des collectivités d'abord sur les familles en grandes difficultés
En 2004 près de 3 millions 5/19 ans pas partis
Voudrait outil d'observation national et « une politique concertée entre les différents acteurs »

Le mouvement du Nid

Réclame une responsabilisation des clients de la prostitution (campagne prévention, sanctions « constructives » et lieux d'écoute ». Suppose que l'on cesse la répression à l'égard des personnes prostituées et que l'on favorise leur réinsertion
Propositions sur www.mouvement-dunid.org

HCAAM soucieux redresser comptes assurance maladie, mais pas à n'importe

quel prix...

Bilan contrasté : le reste à charge resté limité à 3 % revenus ménages... mais cela peut vouloir dire jusqu'à 6 % de ceux juste au-dessus CMU....
Maintenir une offre accessible et de qualité
Assurer la « soutenabilité » du système
www.securite-sociale.fr

ASH du 24 août 2007 – 07 215 - 32

De nouvelles perspectives pour la rénovation urbaine – rapport évaluation ANRU 2006

Préconise plus grande cohérence dans l'action des différents acteurs concernés et voudrait l'ANRU, au-delà du financement, pilote de la rénovation, avec pouvoir d'injonction (collectivités...)
Suggère aussi relations renforcées ANRU / ACSE
www.ladocumentationfrancaise.fr

Familles monoparentales : toujours plus nombreuses et exposées à la précarité

Angle quantitatif avec études Insee et vulnérabilité analysée par le Centre d'étude de l'emploi
Augmentation de nb de ces familles : + 10 % entre 1999 et 2006
INSEE 1° n° 1153 – www.insee.fr
CEE www.cee-recherche.fr

Violences conjugales

M. Darcos annonce expérimentation huit antennes à partir d'août. Entre 14 mars 06 et 1° juin 07 le 39 19 a reçu près de 7 500 appels (80 par jour) : durée moyenne 20 minutes.
Evaluation du numéro et de la loi 2006 début 08 : déterminer besoins et réponses à apporter

Le nb d'enfants bénéficiaires AEEH continue de croître de 3 % par an

2006 : 162 000 moins 20 ans. Taux d'évolution constant depuis 1996. Bénéficiaires représentent un peu moins 1 % de leur classe d'âge.
Sommes distribuées ont augmenté de 73 % en 10 ans, montant moyen mensuel = 291 €
Répartition géographique très inégale
DREES – Etudes résultats 586 – www.sante.gouv.fr

Associations de solidarité, acteurs économiques et politiques – cahiers Uniopss n°19

Représentent 4 % de l'emploi salarié (900 000)
Doivent valoriser leur façon « d'entreprendre autrement » et revenir constamment à leur projet politique. Point sur identité, gouvernance, relations avec pouvoirs publics, choix de financement...
Tel. 01 53 36 35 00 – 30 €

Conférence de la famille

Initialement programmée en juin mais se tiendra en automne. Des thématiques pourraient être abordées en plus des temps péri et extrascolaires.



La biologisation des questions sociales

ASH Magazine – mai juin 07 – 07 213 33



Un bel espace de réflexion à partir d'un angle très large; propose un décryptage des mouvements qui nous entourent et nous déplaisent souvent sans que nous parvenions toujours à les « saisir ». Et pourtant ils nous concernent tous et beaucoup les travailleurs sociaux. Voilà, comme une trêve à certaines égards luxueuse...entre deux décrets en quelque sorte !!!

P-Gilles Debrenne : « le XX^e a été le siècle de la physique. Le XXI^e sera celui de la biologie ». Déjà se biologisent des questions perçues jusque là comme des questions sociales.

Exemples : « troubles conduite enfant » héréditaires génétiquement (Inserm), prescriptions Ritaline, etc..

Après le tout-social (années 70) retour de balancier

Il y a 110 ans Durkheim montrait que le suicide est un fait social, lié à « l'état de la société »

Au XIX^e en France la vague de biologisation se heurte « au mythe collectif fondateur », la République (identité) – M. Muchielli

Rupture milieu années 90 : avec la mondialisation. « **La biologisation n'est qu'une forme de la personnalisation**, en phase avec l'idéologie libérale », chacun responsable de son sort -ANAS

Mise en concurrence anxigène ; principes de précaution : on définit catégories populations à pbs en prétendant maîtriser les risques – CNRS

L'influence du marxisme recule dans les sciences humaines, on pense davantage en termes « essentialistes » (l'islam au lieu des musulmans dans leur diversité par ex.)

« Biologisation et culturisation » ne s'opposent pas : les deux tendent à enfermer l'homme dans un destin – M. Ott

Définitions standardisées des pathologies (par assoc psychiatrique américaine) au détriment d'une approche psychanalytique (France) très attentive à l'histoire du sujet. Sur arrière-fond de neurosciences

Les tenants de la biologisation ont toujours la même réponse : prévenir et guérir.

Mais quid du recours à la prédisposition génétique ?

Aujourd'hui n'existe pas la certitude qu'être porteur de tel gène fait que l'on déclenchera telle maladie : « risque stigmatisation et enfermement dans un destin prédit à l'avance » -pédopsy Necker

En PMI des travailleurs sociaux parlent de ces grilles standardisées (divorce, naissance d'un autre enfant...) en cas de troubles du comportement, les intervenants toxico déplorent la surmédicalisation, qui ne « guérit » pas de la dépendance...

..

On s'accorde sur une répression sévère à la 1^o infraction, contre toute la littérature spécialisée....

C'est le rôle même de l'éducateur qui est mis en cause par la biologisation. L'éducation devient « révélationnelle », il lui revient de « détecter ce qui est supposé être inné » - M. Ott

« L'action sociale devient une forme de tri (...) faire entrer les gens, supposés incapables de changer dans des catégories définies par les dispositifs » - CNAM

Spectre de l'eugénisme : mais en oubliant que ce principe a été appliqué (USA et des pays d'Europe) vis-à-vis des « **indésirables sociaux** » jusqu'à la 2^o guerre pour assainir « le corps social » - Muchielli

Au XIX^e c'était la forme du crâne, aujourd'hui ce sont gènes et diagnostics préimplantatoires dénoncés par M. Testard (Inserm)...

Une médecine pour les ados en rupture

Le Monde – 15/08/07 – 216 - 33



Voilà une conception qui vous aiderait dans votre travail. C'est bon à connaître. Pour le faire essaimer, pourquoi pas ?

L'espace santé jeunes de l'Hôtel-Dieu (Paris) a ouvert en 2000.

A la fin des années 90, avait été créé un service de consultations gratuites et on y a découvert l'état de santé « lamentable » des moins 25 ans sans accès aux soins. C'est comme cela qu'est né le projet.

Après 4 000 consultations, preuve est faite que le besoin existait.

3 généralistes + 5 spécialistes (dermato, gynéco, pneumo, psychiatre et pédopsychiatre) pour « ces jeunes qui ne supportent plus d'être traités comme des enfants mais à qui l'on ne peut pas encore parler comme à des adultes. »

« Il y a une médecine des adolescents comme il y a une médecine des personnes âgées. »

Les jeunes, adressés par ASE ou PJJ, reçoivent soins et diagnostic mais l'équipe est là pour leur apprendre à **s'occuper de leur corps**. Hygiène, prévention, surveillance (dents, contraception, toxicomanie...) « **surtout entre 18 et 21 ans, l'âge auquel ils sont le plus sur le fil du rasoir** »

Le chef de service prône le développement dans chaque hôpital d'adulte d'unités multidisciplinaires de ce type pour adolescents, calquées sur le fonctionnement des PMI.

A noter que cela se pratique dans les pays anglo-saxons.